

Épreuve de français

Les Libanais disent « NON » aux mariages précoces

Les Libanais sont descendus dans les rues de Beyrouth pour demander la fin des mariages précoces. Il y a quelques années, un projet de loi, resté dans les tiroirs du Parlement, promettait de fixer un âge minimum légal du mariage. Pour l'instant, les communautés religieuses ont le destin de centaines de milliers de jeunes filles entre leurs mains. Le 2 mars 2019 des centaines de Libanais ont manifesté à Beyrouth pour clamer un « non » massif aux mariages précoces. Les manifestants revendiquent l'adoption d'une législation interdisant les unions avant l'âge de 18 ans.



Mariage précoce au Liban : le calvaire¹ des jeunes filles

- 1 Des pancartes et des petites filles habillées en mariées ont été aperçues sur place. « *La fin du mariage des enfants commence par leur éducation* », « *Ils ont marié des fillettes, ils les ont conduites vers la mort* » ... sont les slogans que l'on pouvait lire sur des pancartes ou entendre dans les bouches des manifestants.
- 5 En l'absence de code civil en matière de divorce, de mariage, de naissance ou d'héritage au Liban, l'âge minimum légal du mariage est déterminé par les différentes autorités religieuses : les communautés musulmanes fixent cet âge à 12 ans pour les filles ; pour les autorités chrétiennes, il est fixé à 14 ans.

Liban : ces fillettes qu'on marie « pour préserver l'honneur »

- 10 La chercheuse et militante féministe Fahmié Charafeddine observe que « les pères sont inquiets, non seulement parce qu'ils attendent de leurs petites qu'elles restent pures jusqu'au mariage, sous peine de déshonorer² leur famille, mais aussi, parce qu'une fille est un poids et une bouche à nourrir dans les milieux pauvres et peu instruits au sein desquels il est impensable qu'elle devienne indépendante, plus particulièrement en cette période de crise ».
- 15 La rapporteuse spéciale de l'ONU Dubravka Simonovic, en visite au Liban, espère que le débat actuel permettra l'adoption d'une loi fixant l'âge minimum du mariage à 18 ans. « L'âge minimal du mariage doit être fixé par la loi à 18 ans pour les filles et les garçons. Mais il ne doit en aucun cas être abaissé davantage. Et si jamais la question se pose, le terme de mariage ne s'applique plus. Il s'agit plutôt de violence contre les jeunes filles, de viol³, d'esclavage forcé... Nous adressons au Liban un message clair : le mariage de fillettes de 13 ans, ou moins parfois, est **inacceptable** et **rejeté** par l'ensemble des lois et conventions internationales. Il doit être criminalisé. Car avant 16 ans, il ne peut y avoir de consentement⁴.
- 20 Le mariage est une violation du droit à la vie et à l'éducation des filles. Non seulement il limite leur liberté de mouvement, mais il les soumet aussi au risque de la violence conjugale⁵ domestique. Notre mission est de nous conformer à l'agenda 2030 de développement durable qui a été accepté par tous les pays. Il met en lumière l'autonomisation des femmes, l'égalité des genres, et a pour cible l'élimination de la violence envers les femmes, et plus particulièrement l'abolition⁶ du mariage des fillettes. Pour réaliser cet objectif, il faut se pencher sur les droits de l'homme, de la femme et de l'enfant. Il faut aussi comprendre que
- 25 l'éducation est la clé de l'autonomisation des femmes, que le mariage des jeunes filles les prive d'une éducation convenable ».

¹ Calvaire : torture, souffrance.

² Déshonorer : salir, souiller, faire perdre l'honneur.

³ Viol : attaque, agression, crime.

⁴ Consentement : accord, acceptation.

⁵ Conjugale : par le conjoint, le mari.

⁶ Abolition : élimination, suppression.

Les conséquences des mariages précoces.

Le mariage précoce pourrait entraîner des conséquences **désastreuses** sur la santé physique et psychiques des fillettes : le déni de l'enfance et de l'adolescence, la réduction de la liberté individuelle, le manque de possibilité de développer une personnalité autonome ; à cela s'ajoute le déni du bien-être psychologique et émotionnel, de la santé génésique⁷ et des chances d'éducation, les traumatismes⁸ et la détresse⁹, la vulnérabilité¹⁰ aux MST (maladies sexuellement transmissibles) et VIH (Virus de l'Immunodéficience Humaine ou le SIDA); la stérilité¹¹ et la transmission du VIH au fœtus ...

Anne-Marie EL-HAGE, *L'Orient-Le-Jour*, Article mis à jour le 04/03/2019

-I- Questions de compréhension [12pts]

1- En vous basant sur le **paratexte** et le **texte**, **choisissez** et **recopiez** la bonne réponse. [1pt]

- a) Ce texte est
- un récit romanesque
 - une autobiographie
 - un article de presse
- b) *L'Orient-Le-Jour* est un journal libanais francophone :
- quotidien
 - hebdomadaire
 - mensuel
- c) Le mariage d'une mineure :
- est un crime.
 - ne porte aucun risque.
 - peut avoir lieu par consentement.
- d) L'expression « leurs petites qu'elles restent pures jusqu'au mariage » signifie :
- Elles restent blanches.
 - Elles restent vierges et ne perdent pas leur « honneur ».
 - Elles restent naturelles.

2- À partir du chapeau, **remplissez** le tableau ci-dessous. [2pts]

Qui ?	Où ?	Quand ?	Quoi ?	Pourquoi ?

3- **Dites** si les affirmations sont vraies ou fausses. **Justifiez** votre réponse en **citant** le texte. [2pts]

- a) Le texte revendique le droit des femmes libanaises mariées à un étranger de céder leur nationalité à leurs enfants.
- b) Au Liban, il existe un code civil commun qui fixe l'âge minimum du mariage à 16 ans pour toutes les communautés religieuses.
- c) Pour abolir le mariage précoce, il faut se pencher uniquement sur les droits de la femme.
- d) Fahmi Charafeddine défend les droits des femmes.

4- Le thème du texte est « le mariage précoce ». **Justifiez** votre réponse à l'aide de **deux** indices. [1pt]

5- a) Dans les lignes 15 à 20, **relevez** le lexique (dépréciatif) à charge négative. [1pt]

b) Dans les lignes 21 à 25, **relevez** le lexique (appréciatif) à charge positive. [1pt]

c) En vous basant sur ce relevé, **formulez** la thèse de la locutrice. [½pt]

6- Dans les lignes 7 à 11, **relevez** une figure de style, **nommez-la** et **interprétez-la**. [1pt½]

7- **Donnez** la valeur du conditionnel « pourrait » à la ligne 26. [¼pt]

⁷ Génésique : génitale, reproductrice.

⁸ Traumatisme : choc.

⁹ Détresse : malheur.

¹⁰ Vulnérabilité : fragilité, faiblesse.

¹¹ Stérilité : infertilité, ne pas pouvoir avoir d'enfants.

8- Dans les lignes 29 à 34 :

- a) **Relevez** les arguments contre le mariage précoce et **reformulez**-en un. [$\frac{3}{4}$ pt]
b) **Donnez** deux exemples du handicap psychologique causé par le mariage précoce. [$\frac{1}{2}$ pt]

9- Ce texte est écrit pour : [$\frac{1}{2}$ pt]

- **Informez** les lecteurs sur le mariage précoce au Liban
- **Racontez** l'histoire d'une fille ayant subi un mariage précoce
- **Convaincrez** les lecteurs de l'ampleur du problème du mariage précoce

-II- Production écrite : [8pts]

Traitez au choix l'un des deux sujets proposés.

Votre texte fera 25-40 lignes dans une écriture de taille moyenne (250-400 mots +/- 10 %).

Sujet d'écriture 1 : « *La fin du mariage des enfants commence par leur éducation* » est l'un des slogans des manifestants du 2 mars 2019. Êtes-vous **d'accord** avec ce slogan ? **Pourquoi ? Rédigez** un discours dans lequel vous vous adressez à votre génération pour donner votre opinion sur ce problème et proposer des solutions pour lutter contre le mariage précoce dans votre communauté.

Sujet d'écriture 2 : Vous connaissez une amie, une voisine ou une cousine qui a subi un mariage précoce. **Racontez** les circonstances de ce mariage et **exprimez** vos sentiments vis-à-vis de cette fille ayant vécu cette expérience douloureuse.

Les critères	Les composantes du critère	Notes
Pertinence ou adéquation à la situation et à la consigne	Adéquation au type (et / ou au genre) Adéquation au thème Adéquation au volume demandé Adéquation au destinataire.	[2pts $\frac{1}{2}$]
Cohérence	Progression thématique Reprises anaphoriques Liens et mots de liaison (logiques, chronologiques...)	[2pts $\frac{1}{2}$]
Utilisation correcte des outils de la langue	Vocabulaire Orthographe lexicale et grammaticale Syntaxe Emploi des temps et des modes	[2pts $\frac{1}{2}$]
Mise en page et lisibilité	Propreté et absence de ratures Écriture lisible	[$\frac{1}{2}$ pt]

Éléments de réponse

-I- Questions de compréhension [12pts]

1- En vous basant sur le **paratexte** et le **texte**, **choisissez** et **recopiez** la bonne réponse. [1pt]

a) Ce texte est

- un récit romanesque
- une autobiographie
- **un article de presse**

b) *L'Orient-Le-Jour* est un journal libanais francophone :

- **quotidien**
- hebdomadaire
- mensuel

c) Le mariage d'une mineure :

- **est un crime.**
- ne porte aucun risque.
- peut avoir lieu par consentement.

d) L'expression « leurs petites qu'elles restent pures jusqu'au mariage » signifie :

- Elles restent blanches.
- **Elles restent vierges et ne perdent pas leur « honneur ».**
- Elles restent naturelles.

2- À partir du chapeau, **remplissez** le tableau ci-dessous. [2pts]

Qui ?	Où ?	Quand ?	Quoi ?	Pourquoi ?
<i>Les Libanais</i>	<i>À Beyrouth</i>	<i>2 mars 2019</i>	<i>Les manifestants revendiquent l'adoption d'une législation interdisant les unions avant l'âge de 18 ans.</i>	<ul style="list-style-type: none">• <i>Pour demander la fin des mariages précoces</i>• <i>Pour clamer un « non » massif aux mariages précoces</i>

3- **Dites** si les affirmations sont vraies ou fausses. **Justifiez** votre réponse en **citant** le texte. [2pts]

a) Le texte revendique le droit des femmes libanaises mariées à un étranger de céder leur nationalité à leurs enfants. **Faux. Justification** : « *Les manifestants revendiquent l'adoption d'une législation interdisant les unions avant l'âge de 18 ans.* » (Chapeau)

b) Au Liban, il existe un code civil commun qui fixe l'âge minimum du mariage à 16 ans pour toutes les communautés religieuses. **Faux. Justification** : « *L'âge minimum légal du mariage est déterminé par les différentes autorités religieuses : les communautés musulmanes fixent cet âge à 12 ans pour les filles ; pour les autorités chrétiennes, il est fixé à 14 ans.* » (L : 5-6)

c) Pour abolir le mariage précoce, il faut se pencher uniquement sur les droits de la femme. **Faux. Justification** : « *... il faut se pencher sur les droits de l'homme, de la femme et de l'enfant.* » (L : 24)

d) Fahmié Charafeddine défend les droits des femmes. **Vrai. Justification** : « *La chercheuse et militante féministe Fahmié Charafeddine* » (L : 7)

4- Le thème du texte est « le mariage précoce ». **Justifiez** votre réponse à l'aide de **deux** indices. [1pt]

Le thème : « *le mariage précoce* ».

Deux indices :

• **Mots les plus récurrents (6x)**

• **Et / ou substituts** : « *âge minimum légal du mariage* » (L : 13) / « *unions avant l'âge de 18 ans* » (Chapeau)

• **Et /ou champ lexical** : « *petites filles* » (L : 1), « *fillettes* » (L : 2-17-23), « *filles* » (L : 6-19), « *jeunes filles* » (L : 16-25)

5- a) Dans les lignes 15 à 20, **relevez** le lexique (dépréciatif) à charge négative. [1pt]

• « *Violence* » (L : 16) – « *viol* » (L : 16) – « *esclavage forcé* » (L : 16) – « *inacceptable et rejeté* » (L : 17) – « *violation du droit à la vie et à l'éducation des filles* » (L : 19) – « *limite leur liberté de mouvement* » (L : 19-20) – « *il les soumet aussi au risque de la violence conjugale domestique* » (L : 20).

b) Dans les lignes 21 à 25, **relevez** le lexique (appréciatif) à charge positive. [1pt]

• « *l'autonomisation des femmes* » (L : 22) – « *l'égalité des genres* » (L : 22) – « *l'élimination de la violence envers les femmes* » (L : 22-23) – « *l'abolition du mariage des fillettes* » (L : 23) – « *l'éducation est la clé de l'autonomisation des femmes* » (L : 25).

c) En vous basant sur ce relevé, **formulez** la thèse de la locutrice. [½pt]

Le mariage de fillettes de 13 ans, ou moins parfois, est inacceptable et rejeté par l'ensemble des lois et conventions internationales. Il doit être criminalisé.

6- Dans les lignes 7 à 11, **relevez** une figure de style, **nommez-la** et **interprétez-la**. [1pt½]

Métaphore : « une fille est un poids et une bouche à nourrir » (L : 9) → Cette expression compare une fille à un fardeau matériel et économique, en soulignant la difficulté qu'elle représente pour sa famille dans les milieux pauvres et peu instruits. C'est une métaphore qui vise à dénoncer la situation des femmes dans certaines sociétés où elles sont considérées comme des charges et non comme des êtres humains à part entière.

7- **Donnez** la valeur du conditionnel « pourrait » à la ligne 26. [¼pt]

• *Modalisateur / doute*

8- Dans les lignes 27 à 32 :

a) **Relevez** les arguments contre le mariage précoce et **reformulez-en** un. [¾pt]

Le déni de l'enfance et de l'adolescence, la réduction de la liberté individuelle, et le manque de possibilité de développer une personnalité autonome ; à cela s'ajoute le déni du bien-être psychologique et émotionnel, de la santé génésique et des chances d'éducation. Reformuler un au choix l'un des arguments.

b) **Donnez** deux exemples du handicap psychologique causé par le mariage précoce. [½pt]

Les traumatismes et la détresse.

9- Ce texte est écrit pour : [½pt]

- **Inform**er les lecteurs sur le mariage précoce au Liban.
- **Racon**ter l'histoire d'une fille ayant subi un mariage précoce.
- **Convain**cre les lecteurs de l'ampleur du problème du mariage précoce.